

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

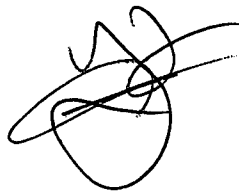
Numéro de gestion : 2020 B 00251 Numéro SIREN : 882 558 091 Nom ou dénomination : BOEREST

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2024 sous le numéro de dépôt 2348

BOEREST
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 €
Siège social : route de Layrac – ZAC de Gardes Centre Commercial Géant
47550 BOE
RCS d'AGEN sous le numéro 882 558 091

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.A faint, rectangular stamp or seal, possibly a company or official stamp, located to the right of the signature.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		BOEREST										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2																	
Adresse de l'entreprise		0 C/C Géant rte de Layrac 47550 BOE										Durée de l'exercice précédent *		1 2																	
Numéro SIRET*		8 8 2 5 5 8 0 9 1 0 0 0 1 4										Néant		*																	
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2																	
												Brut		Amortissements, provisions		Net															
												1		2		3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC																	
		Frais de développement *	CX											CQ																	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF											AG																	
		Fonds commercial (1)	AH	10 000										AI	10 000																
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK																	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN											AO																	
		Constructions	AP	219 313										AQ	201 037																
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 293										AS	44 280																
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 109										AU	1 847																
		Immobilisations en cours	AV	1 569										AW	1 569																
		Avances et acomptes	AX											AY																	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT																	
		Autres participations	CU											CV																	
		Créances rattachées à des participations	BB											BC																	
		Autres titres immobilisés	BD											BE																	
		Prêts	BF											BG																	
		Autres immobilisations financières *	BH											BI																	
TOTAL (II)		BJ	285 285										BK	247 164																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	8 507										BM	8 507																
		En cours de production de biens	BN											BO																	
		En cours de production de services	BP											BQ																	
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS																	
		Marchandises	BT											BU																	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	12 280										BW	12 280																
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	13 143										BY	13 143																
		Autres créances (3)	BZ	7 076										CA	7 076																
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC																	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD											CE																
Disponibilités	CF		8 265										CG	8 265																	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH											CI																		
	TOTAL (III)	CJ	49 271										CK	49 271																	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																													
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																													
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																													
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	334 556										IA	247 164																	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP	(3) Part à plus d'un an :																		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :										Créances :									

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		BOEREST		Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)			DA	25 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	(403 318)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(116 058)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	(494 376)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	14 832		
TOTAL (III)			DR	14 832			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	457 243		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	32 231		
	Dettes fiscales et sociales			DY	77 297		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	165		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	566 935			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	87 392			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
		Dont	Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	566 935		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : BOEREST						Néant ☐		*
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	545 277	FE		FF	545 277	
	Production vendue services*	FG	7 003	FH		FI	7 003	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	552 280	FK		FL	552 280	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 090	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	11 794	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	575 165	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	174 452		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 359)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	151 474		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 299		
Salaires et traitements*					FY	248 909		
Charges sociales (10)					FZ	44 733		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	90 404
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	3 606		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	721 519		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(146 354)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	20	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 700	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 700	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(4 680)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(151 034)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise		BOEREST		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	7 960		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	28 537		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	36 497		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	1 520		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 520		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	34 977	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	611 682	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	727 739	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(116 058)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	7 869	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP		
		- Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	1 515	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 076	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	842	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin		A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits & charges exceptionnelles				5	5	
Produits & charges s/exercices antérieurs				1 515	7 869	
Dégrèvement d'impôt CET 2022					85	
Produit exceptionnel divers					28 537	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Charges d'exploitation				1 515		
Produits d'exploitation					2 186	
Produits s/Social					5 684	

Désignation de l'entreprise : BOEREST										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	10 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	219 313	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	51 651	KT		KU	643
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 014	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 095	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	4 003	LI		LJ	367	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	277 075	LO		LP	1 009	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	287 075	ØH		ØJ	1 009
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	10 000	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	219 313	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	52 293	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	1 014	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 095	MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	2 800	NA	1 569	NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	2 800	NH	275 285	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØK	2 800	ØL	285 285	ØM	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: BOEREST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	BOEREST	Néant ☐ *
-----------------------------	---------	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *
----------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	127 932	PS	73 104	PT		PU	201 037
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 683	QA	16 597	QB		QC	44 280
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	592	QE	338	QF		QG	930
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	553	QM	365	QN		QO	918
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	156 760	QV	90 404	QW		QX	247 164
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	156 760	ØP	90 404	ØQ		ØR	247 164

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
----------------	---

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *
----------------	---

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		BOEREST		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
			UE	UF	
			UG	UH	
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : BOEREST										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	13 143		13 143						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 192		1 192						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	2 920		2 920						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 185		2 185						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	85		85						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	695		695						
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	20 219	VU	20 219	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	32 231		32 231							
Personnel et comptes rattachés			8C	41 748		41 748							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	17 059		17 059							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 140		2 140							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 350		16 350							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	457 243		457 243							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	165		165							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	566 935	VZ	566 935							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : BOEREST		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	1 567	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I								WR	1 567	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WS	116 058
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD		
Montement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XF		
				Société investissements immobiliers cotées (art. 204C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV	Région d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement primaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG	85	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y7	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	118 861
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	117 294
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	117 294

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise BOEREST

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise BOEREST

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise BOEREST		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	387 335
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	387 335
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	117 294
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	504 629
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	40 479
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Reprise provision pr indemnité départ à la retraite	8X	8Y	2 718
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 2 718
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septième du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise BOEREST										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(213 681)	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(189 638)		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE						
					ZF						
	TOTAL I	ØF	(403 318)		TOTAL II	ZH	(403 318)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	2 972			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	73 114			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 495			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	67 893			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	151 474			
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	7 005			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3 294			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	10 299			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	57 207			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	46 010			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	241 695			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : BOEREST					Néant ☒			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne ⑧)		⑫					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 17 à 19 de la colonne ⑧)		⑬					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19%		⑭					
			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise BOEREST

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : BOEREST

Néant

X *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BOEREST</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : BOEREST				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	18	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	552 280	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	552 280	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	11 090	
Variation positive des stocks				OD	2 359	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	13 449	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	219 595	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	41 573	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3 606	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	264 774	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	300 955
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	300 955	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	552 280	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	81	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	63 009 136	
Période de référence	GY	du	01012022	GZ	au 31122022	
Date de cessation					HR	

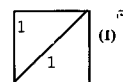
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD - 2023

N° de dépôt

1

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 2 5 5 8 0 9 1 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOEREST

ADRESSE (voie) 0 C/C Géant rte de Layrac

CODE POSTAL 47550

VILLE BOE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CRESCENDO RESTAURATION
N° SIREN (si société établie en France) 4 1 2 8 2 4 5 5 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
Adresse : N° Voie Agropole
Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 8 2 5 5 8 0 9 1 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOEREST

ADRESSE (voie) 0 C/C Géant rte de Layrac

CODE POSTAL 47550 VILLE BOE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
BOEREST 0 C/C Géant rte de Layrac 47550 BOE France	0 C/C Géant rte de Layrac 47550 BOE
SIRET 88255809100014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	--------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	117 294
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
---	--	--------------------------

D IMPUTATIONS

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☒	Nom et adresse du prestataire SA SAGE 10 Place de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 16052023 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

K DIVERS			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAS BOEREST
C/C Géant Casino
Route de Layrac
47550 BOE
ANNEXE

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE****B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES****C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****Bilan actif**

- Note N° 1 : Tableau des immobilisations
- Note N° 2 : Tableau des amortissements
- Note N° 3 : Fonds de commerce
- Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
- Note N° 5 : Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
- Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
- Note N° 8 : Evaluation des stocks
- Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance
- Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

- Note N° 11 : Capital
- Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres
- Note N° 13 : Identité de la société consolidante
- Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite
- Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance
- Note N° 16 : Autres dettes - Classement par échéance
- Note N° 17 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires
- Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre
- Note N° 20 : Transferts de charges
- Note N° 21 : Résultat financier

E-DIVERS

- Note N°22 : Gestion Trésorerie

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la prorogation du régime transitoire de sortie de l'état d'urgence mis en place au 1^{er} Avril 2021 jusqu'au 31 Juillet 2022, perdurent sur le premier trimestre 2022.

A l'égard de cette situation, la société reste impactée par le maintien d'une restriction d'accueil, formalisé par la présentation du PASS vaccinal jusqu'au 14 Mars.

Certes la restauration affiche sur l'année de meilleurs résultats depuis ces deux dernières années. Mais tous ces résultats demeurent inférieurs aux performances de 2019, d'avant Covid.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 552 280 €, représentant une progression de 164 % par rapport à 2021 et une augmentation de 220 % sur la production 2020.

Dans une détermination évolutive de leur activité le restaurant utilise des solutions technologiques, tel UBER/DELIVEROO pour livraison et le Click & Collect pour les achats en ligne.

Le contentieux engagé par notre société mère avec Axa a pris fin sur l'exercice à la suite de la signature d'un protocole d'accord avec l'assureur en 2022. Les indemnités transactionnelles perçues à ce titre ont été comptabilisées en produit exceptionnel et représentent un montant de 28 537 € pour la société.

La société n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat. Il convient de noter que 3 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société mère, CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020, 9 M€ en 2021 et 10,65 M€ en 2022.

La guerre en Ukraine a fait monter les prix de nombreuses matières première (huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse tous les prix à la hausse. Ainsi au quatrième trimestre, la restauration assiste à une augmentation de leurs coûts.

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 1 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 2 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 3 : Fonds de commerce

Le fonds de commerce exploité a été acquis le 1 Avril 2020 pour 10 000 €.

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.

- On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif Actualisé.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

	Investissements
Logiciels	0
Fonds de commerce	0

Note N° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Logiciels	Linéaire 2 ans	idem

Note N° 6 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

	Montants	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	0	
Matériel et outillage	643	
Installations et agenc.div.	0	
Matériel bureau et informatique	0	
Immobilisations en cours	367	

Il y a une diminution de 2800 € concernant les immobilisations en cours.

Note N° 7 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. Fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	Idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	Idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem

Note N° 8 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 9 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

BILAN PASSIF**Note N° 11 : Capital**

Le capital est composé de 1 000 actions de 25 euros de valeur nominale.

Note N° 12 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	25 000			25 000
Primes, réserves				
Report à nouveau	(213 681)	(189 638)		(403 318)
Résultat	(189 638)	(116 058)	(189 638)	(116 058)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
TOTAL	(378 318)	(305 696)	(189 638)	(494 376)

Note N° 13 : Identité de la société consolidante

La société BOEREST est consolidée dans le groupe CJS HOLDING située : Agropole, 47310 ESTILLAC N°SIRET 75207610900020.

Note N° 14 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective des cafétarias et à la recommandation du CNC du 7 novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux Bloomberg

Actualisation au taux de 3,80 %

Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.

La table de mortalité correspond à la base INSEE de 2018.

Le montant des engagements au 31 décembre s'élève à 14 832 € charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est de 2 718 €, correspondant à la variation des engagements.

Note N° 15 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au Plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 Ans
Groupe et associés	457 243	457 243		

Note N° 16 : Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 17 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	8 701
Dettes fiscales et sociales	39 937
Totaux	48 638

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**Note N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires**

	<u>Chiffres d'affaires</u>
- Recettes Restaurant	545 277
- Produits des services annexes	7 003
TOTAL	552 280

Note N° 19 : Effectif moyen au 31 décembre

L'effectif moyen est de 18 salariés.

Note N° 20 : Transferts de charges

Les transferts de charges pour 9 076 € représentent les avantages en nature.

Note N° 21 : Résultat financier

Le résultat financier de (4 680) € correspond aux intérêts sur les comptes-courants.

E-DIVERS**Note N°22 : Gestion Trésorerie**

La société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec la Société Mère.

F-EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, la société est avisée d'une augmentation considérable du prix de l'électricité, engendrant probablement des problèmes de trésorerie. D'ailleurs des dossiers d'aide gaz et électricité sont en cours de constitution de façon à limiter l'impact.

Ainsi constatant le surcroît des coûts, la société a dû répercuter ces hausses dans leurs tarifs en début d'année 2023.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

Le montant des PGE octroyés est de 28,65 M€, représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019 au niveau de la société mère. Le PGE 1 d'un montant total de 9 M€ sera remboursé fin Avril 2023.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

SAS BOEREST

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

BOEREST

Société par actions simplifiée au capital de 25.000 €

Siège social : route de Layrac – ZAC de Gardes Centre Commercial Géant

47550 BOE

RCS d'AGEN sous le numéro 882 558 091

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21/06/2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIME DECISION – AFFECTATION DE RESULTAT

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat :

Capital social ou individuel	25 000 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	(403 318) €
Résultat de l'exercice	(116 058) €
TOTAL	(494 376) €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Perte	- 116 058 €
Report à nouveau	- 403 318 €
TOTAL	- 519 376 €

AFFECTATION

- Au report à nouveau : - 519 376 €
- TOTAL : - 519 376 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au titre du dernier exercice.

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

